

INFORMATIONS



CARTE D'IDENTITE

Toute personne de nationalité suisse et domiciliée légalement sur le territoire de la commune de Presinge peut demander l'établissement d'une carte d'identité en se rendant au secrétariat de la Mairie durant les heures d'ouverture.

Le délai d'obtention du document est d'environ 10 jours. Ce délai peut être augmenté durant les périodes qui précèdent les vacances.

La présence physique de chaque personne concernée (enfants et bébés y compris) est indispensable pour l'établissement des documents d'identité. En aucun cas, un mandataire ne peut être délégué.

Pièces justificatives à présenter :

- Document permettant d'identifier le demandeur, quel que soit son âge (y compris les bébés)
- Ancienne carte d'identité
- Livret de famille ou certificat de famille ou certificat individuel d'état civil
- Une photo récente, prise de face, qualité et format passeport. Pas de motif sur le fond, pas de chapeau, aucun reflet ne doit figurer sur les lunettes. Nous vous conseillons de réaliser cette photo auprès d'un photographe.

Selon votre situation, des pièces complémentaires peuvent être exigées :

- Ancien passeport
- Déclaration de perte ou vol
- Décision d'un tribunal liée à une séparation et à une autorité parentale dévolue
- Formulaire de procuration pour représentant légal du parent absent avec copie de sa pièce d'identité
- Décision de curatelle avec autorisation signée du curateur
- Décision de naturalisation facilitée entrée en force
- Documents de naturalisation cantonale
- Documents d'état civil suite à un mariage, divorce, changement de nom ou prénom.

Les mineurs (moins de 18 ans révolus) doivent être accompagnés de leur représentant légal. Ce dernier doit être muni d'une pièce d'identité. **Dès l'âge de 7 ans révolus, la signature de l'enfant** est obligatoire. **La taille** est mentionnée sur les documents d'identité **dès 14 ans révolus**.

Les enfants de couple mariés domiciliés à la même adresse doivent être accompagnés par l'un des deux parents.

Les enfants de couples séparés ou non mariés ou dont le domicile est à l'étranger doivent être accompagnés par les deux parents. En cas d'impossibilité, le parent présent doit présenter le formulaire de procuration pour représentant légal complété et signé par le parent absent ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de ce dernier. A défaut, le parent accompagnant l'enfant doit se présenter avec une décision du Tribunal de la protection de l'adulte et de l'enfant ou du Tribunal de première instance lui attribuant l'autorité parentale exclusive.

./.

Les enfants de couples divorcés doivent être accompagnés de leur représentant légal. Ce dernier doit présenter le jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale (le droit de garde n'octroie pas l'autorité parentale). Dans le cas de figure où l'autorité parentale est conjointe, les deux parents doivent être présents. A défaut, le parent présent doit présenter le formulaire de procuration pour représentant légal complété et signé par le parent absent ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de ce dernier.

Les personnes sous curatelle doivent être accompagnées de leur curateur ou présenter une autorisation écrite de ce dernier, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité.

Délais

Nous recommandons aux personnes désirant se faire établir une nouvelle carte d'identité de prendre garde aux délais de réalisation ! Compter 10 jours pour une procédure se déroulant normalement... Il est fréquent cependant qu'une demande soit refusée par les services autorisés du fait de la mauvaise qualité d'une photographie ou de tout autre vice de forme. Dans ces cas-là, il faut compter une semaine supplémentaire pour l'établissement de votre document.

Prix et validité

Adultes : CHF 70.00, à payer le jour de la commande, en espèces.

La validité est de 10 ans, sans prolongation

Enfants et jeunes (de 0 à 18 ans) : CHF 35.00, à payer le jour de la commande, en espèces.

La validité est de 5 ans, sans prolongation.

NB : la Mairie n'accepte pas les cartes bancaires.